



**Réponse donnée par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) à la demande d'une candidate en vue de connaître les notes qui lui avaient été attribuées lors d'une épreuve d'une procédure de sélection du personnel qui avait été annulée**

Affaire ouverte

**Affaire 1892/2022/VS - Ouvert le 10/11/2022 - Décision le 20/12/2022 - Institution concernée** Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture |